

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Novembre 2017

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 06 Novembre 2017

Date de convocation : 30 octobre 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le Lundi 06 Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 13, votants 15.

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie.

Absents et excusés : TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile, GUILLOT Bertrand, FRIMIN Denis ayant donné pouvoir à LOIZEAU Jean et BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne.

Secrétaire de séance : LANDREAU-BONENFANT Cécile.

Monsieur le Maire laisse la parole en début de séance à Monsieur Yann MASSONNEAU, Architecte du cabinet AM ARCHITECTURE, pour la présentation du projet de local technique au stade des primevères et des avenants des travaux de la Mairie.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'opérer un transfert de crédits de la façon suivante :

- **Section d'investissement / Dépenses**
 - c/2313 opération 46 - Mairie + 30 000,00 €
 - c/2313 opération 69 – Réserve Foncière - 30 000,00 €

- **Section d'investissement / Dépenses**
 - c/2313 opération 66 - Terrain de jeux + 25 000,00 €
 - c/2313 opération 69 – Réserve Foncière - 25 000,00 €

- **Section d'investissement / Dépenses**
 - c/2313 opération 68 - Signalétique directionnelle + 2 500,00 €
 - c/2315 opération 47 - Zone nature et découverte - 2 500,00 €

- **Section d'investissement / Dépenses**
 - c/2184 opération 65 - Ecole + 2 000,00 €
 - c/2315 opération 47 - Zone nature et découverte - 2 000,00 €

Tarifs 2018 camping

Sur proposition de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal vote les tarifs publics locaux pour 2018, applicables à compter du 01 Janvier 2018, à savoir :

↪ Forfait journalier (pour 2 personnes, emplacement du véhicule, de la tente ou de la caravane)	9,15€
↪ Par campeur supplémentaire/ jour	4,45€
↪ Enfant de moins de 7 ans	2,15€
↪ Branchement électrique / jour	3,20€
↪ Garage mort/jour	9,15€

Tarifs 2018 cimetièrè

Sur proposition de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal vote les tarifs publics locaux pour 2018, applicables à compter du 01 Janvier 2018, à savoir :

Concessions	Tarifs 2018
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
Columbarium	Tarifs 2018
15 ans	470,00 €
30 ans	940,00 €
Cavurne	Tarifs 2018
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
Tarifs 2018	
Ouverture et fermeture case (columbarium)	70,00 €
Taxe Inhumation (Concessions, cavurne, urne)	90,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	40,00 €

Tarifs 2018 médiathèque

Sur proposition de la commission communale des Finances, et après délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2018 de la façon suivante :

Catégorie d'abonnésAbonnement Commune et hors Commune

< 17 ans inclus	Gratuit
18-25 ans	5 €
Adultes à partir de 26 ans	10 €
Abonnement famille (parents et enfants mineurs)	10 €
Vacanciers (15 jours)	5 € + chèque caution de 40 €
Collectivités* (Saint Gervais ou CdC Pays du Gois)	Gratuit
Pénalité de retard (à partir de la deuxième lettre envoyée)	5 € par lettre de rappel
Forfait remplacement carte de lecteur	2 €
Remplacement livres ou CD détériorés ou perdus à l'identique ou remboursement valeur prix public	
Forfait remplacement DVD détérioré ou perdu	50 €
Caution liseuse	150 €

*Collectivités = écoles, centres de loisirs, maisons de retraite du domaine public ou privé.
Abonnement valable un an de date à date.

Tarifs 2018 salles

Sur proposition de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal vote les tarifs 2018, applicables au 01 Janvier 2018, des différentes salles communales, applicables selon le tableau annexé.

Salle des Primevères**Commune**

Manifestation	Tarifs 2018
1 journée	320,00 €
Jour supplémentaire	180,00 €
Mariage	600,00 €
Association à but lucratif	75,00 €

Hors commune

1 journée	450,00 €
Jour supplémentaire	250,00 €
Mariage	850,00 €

CAUTION : 1000,00 €

Salle du Villebon (jusqu'à 23h)

Commune

Manifestation	Tarifs 2018
1/2 journée	60,00 €
1 journée	82,00 €
Associations Communales + collation après obsèques	gratuit
Ass but lucratif	67,00 €

Hors commune

1 journée	130,00 €
Ass but lucratif + privée hors commune	200,00 €

CAUTION : 500,00 €

Contrat assistance et conseil pour la DSP assainissement collectif

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat qui engageait la commune avec la société GÉTUDES pour le suivi du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, arrive à son terme au 31 décembre prochain. Il indique qu'il est nécessaire de poursuivre cet accompagnement jusqu'à la fin du contrat de DSP avec la SAUR soit le 31/12/2023.

Il présente un nouveau contrat de cette même société pour un montant annuel de 2000€ HT par an pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte le contrat à passer avec GETUDES
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir

OEJ participation financière espace de vie sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office Enfance Jeunesse, sur préconisations de la CAF, souhaite lancer un nouveau projet dénommé espace de vie sociale, sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays du Gois.

Cet espace de vie sociale s'articule autour d'objectifs généraux et d'un plan d'actions mis en place suite à des problématiques repérées : manque d'actions solidaires, faiblesse d'animations festives et culturelles, agir pour une meilleure mobilité collective de la population, ceci afin de favoriser des échanges intergénérationnels.

Afin de financer ces réalisations, l'OEJ sollicite les quatre communes concernées pour l'attribution d'une subvention de 12000€. Suite à une réunion entre Maires, il a été décidé

que pour 2018, la participation de chaque commune serait de 3000€. Pour les années suivantes, un bilan des fréquentations commune par commune sera demandé et les participations communales adaptées. Il demande donc au Conseil Municipal son avis sur cette répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte de la création d'un espace de vie sociale
- Accepte de verser à l'OEJ en 2018 une subvention de 3000€ liée à cette création
- Indique que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2018, compte 6574
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier

ENVIRONNEMENT VOIRIE

SyDEV – convention éclairage stade des Primevères

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant les travaux neufs d'éclairage du stade des Primevères.

Le montant des travaux est de 66.066 €. Le SyDEV prenant à sa charge 20% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 52.853 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017, opération 66.

SyDEV – convention éclairage aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant les travaux neufs d'éclairage de l'aménagement du centre bourg et des parkings. Le montant des travaux est de 67.078 €. Le SyDEV prenant à sa charge 30% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 46.955 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017, opération 14.

Projet de local stade des Primevères

Conformément à la délibération n°109-09-17 du 02 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur Yann MASSONNEAU du cabinet AM ARCHITECTURE à lancer une étude pour la réalisation d'un local à proximité du stade des primevères, celui-ci a établi une esquisse du projet et un chiffrage. Initialement, le local devait avoir une surface de 20m2 englobant un bureau et des toilettes PMR. Cependant, le creusage du puits nécessaire à l'arrosage du terrain a mis en évidence un phénomène d'ensablement rendant difficile cet arrosage sans une citerne de décantation du sable. Aussi, le projet de local a été agrandi, de manière à englober cette citerne aérienne, le bureau et les toilettes PMR. Le montant HT du projet est estimé à 81 700€ sans les études.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ce projet.

Après débat et vote, 10 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal

- Approuve la réalisation du projet de local au stade des primevères englobant la citerne, un bureau et des toilettes PMR

- Demande au cabinet AM ARCHITECTURE de revoir à la baisse le coût du projet
- Indique que le dossier de consultation des entreprises et la mission de Moe seront présentés au conseil municipal du 11 décembre prochain pour un début de travaux estimé à fin février 2018.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le Conseil Municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

- N°32/2017 Vente DUPONT-JEANS à VERCHERE Jean-Michel, 12 imp du Sableau
 N°33/2017 Vente BIRON Annette à SAFER, La Naulière
 N°34/2017 Vente BILLET Philippe à ROUXEL Franck, 68 rue du Villebon
 N°35/2017 Vente FERRE Pierre à BARAILLERE Jean-François, Rue de Bonne Brise
 N°36/2017 Vente YVON-BETUS à SALAMONE Jean-Pierre, 12 imp de la Noue
 N°37/2017 Vente DAG-NONNON à JOUNIAUX Allan, 38 B rue de Bordevert

Rénovation de la Mairie – avenants marché de travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre de la seconde tranche de travaux de la mairie, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux en cours

Lots	Intitulé	Entreprise		Montant de l'avenant HT	Montant du marché porté à (HT)
Lot 5	Menuiseries intérieures	Sarl GUILBEAU Alain	Avenant n°1	2 143,34 €	19 547,70 €
Lot 7	Cloisons doublages	Sarl LILIAN	Avenant n°1	2 987,57 €	46 231,78 €
Lot 8	Plafonds démontables	BOSSARD	Avenant n°1	660,48 €	3 173,98 €
Lot 11	Electricité	PILLET	Avenant n°4	-276,78 €	35 418,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapport de la commission culturelle du 28 octobre 2017

Monsieur Jean LOIZEAU, Adjoint aux affaires culturelles, informe les membres du conseil municipal des orientations de la programmation culturelle 2018. Pour le 1^{er} semestre 2018, seront notamment organisés un apéro-lecture, une exposition sur le thème de l'environnement au printemps, sur le cirque en juin et sur l'astronomie en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Vendée en juillet-août. L'idée d'installer des boîtes à livres dans différents lieux stratégiques de la commune est également relancée.

AFFAIRES GENERALES

Challans Gois Communauté – contrat Vendée Territoires

Le Département de la Vendée propose aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de subvention par opération à une logique de financement des territoires.

Le 19 juillet 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni afin de valider le diagnostic, la stratégie du territoire et le projet de Contrat Vendée Territoires.

Le 26 septembre, le Comité Territorial de Pilotage, composé des conseillers départementaux territoriaux et de représentants de Challans Gois Communauté, a sélectionné les opérations inscrites au Contrat Vendée Territoire.

Huit opérations ont été sélectionnées :

- 6 projets structurants soutenus par le Département à hauteur de 23 708 609 € HT de travaux et 2 477 884 € de subvention,
- 2 projets d'intérêt local soutenus à hauteur de 3 843 212 € HT de travaux et 816 216 € de subvention.

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de contrat Vendée Territoires le 19 octobre 2017. Il est désormais proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de contrat Vendée Territoires à conclure entre l'ensemble des communes du territoire de Challans Gois Communauté, la communauté de communes et le Département tel que joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- S'engage dans le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 au bénéfice du territoire de Challans Gois Communauté à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations d'investissement ;
- Approuve le contrat Vendée Territoire ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Banque Postale a fait une proposition de rachat d'emprunts à la commune. Cette proposition sera étudiée lors du prochain conseil municipal du mois de décembre.

Suite au départ en retraite d'un agent des services techniques au 1^{er} mai 2018, une offre d'emploi pour le recrutement d'un responsable des services techniques paraîtra semaine 46. Le jury de recrutement sera composé de Monsieur le Maire, des Adjointes à la voirie et aux bâtiments ainsi que de deux conseillers municipaux.

Dates à retenir

- 10 ans du CME : samedi 25 novembre 2017
- Prochains Conseils Municipaux : lundi 11 décembre 2017 et 22 janvier 2018
- Vœux du Maire : vendredi 12 janvier 2018 à 19h15

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Le Maire,'.